

chausson

Client n° 336065

N°TVA:

SARL RV BAT'REALISATIONS
SIREYSOL HERVE
MAS DE BENNE
46500 ALVIGNAC



FACTURE n° 09188761 du 28/02/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
------	-------------	----------	----	----------	---------	---	--------

Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail :
reglement@chausson.fr

BON N° 25036275 DU 10/02/26 ENLEVE AG. GRAMAT
Signé par CELINE

233407.01	PLATOIR DE NETTOYAGE EPONGE STRIEE	2	U	10,48	20,96		
	dont Eco-Contribution				(0,28)		

BON N° 25036464 DU 26/02/26 ENLEVE AG. GRAMAT
Signé par HERVE

287236.01	ENDUIT STANDARD GS -SEAU 25KG GYPSO	1	U	26,65	26,65		
146045.09	KNAUF STANDARD KS BA13 200/120	2,40	M2	2,98	7,15		
	dont Eco-Contribution				(0,29)		
	FRAIS FIXES				5,00		
	Total Eco-Contribution				(0,57)		

Veillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.
Carte N°2921001508099 Herve SIREYSOL

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
59,76	20,00% 11,95	71,71	31/03/26	L.C.R.	17807 00815 85521126991 57

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.